COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 2 décembre 2022

COVID-19 EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Prévention, vaccination : mobilisation totale face à la neuvième vague

**La neuvième vague de COVID-19 se confirme à l’échelle régionale où elle n’épargne aucun des 8 départements. L’ARS Bourgogne-Franche-Comté relance la mobilisation pour la prévention et la vaccination.**

A l’échelle régionale, le taux de positivité des tests de dépistage du COVID-19 dépasse désormais 30%, en hausse de plus de 3 points par rapport à la précédente période. Si les autres indicateurs épidémiologiques (dont le taux d’incidence) restent difficilement interprétables faute de saisie exhaustive des données de dépistage dans le système d’information national, ce seul chiffre donne la mesure du niveau de circulation du virus, dans tous les départements.

Cette reprise épidémique commence à avoir un net impact hospitalier, s’ajoutant à celui des bronchiolites, avec une hausse des personnes hospitalisées.



**Protéger les plus fragiles pendant les fêtes : c’est maintenant !**

Dans ces conditions et alors que l’épidémie de grippe s’installe dans d’autres régions, l’ARS insiste pour sensibiliser les habitants de Bourgogne-Franche-Comté autour des deux moyens de lutte simples et efficaces, à la portée de tous :

-les gestes du quotidien qui font barrage aux virus. C’est en particulier le port du masque dans les transports en commun, lorsqu’il y a du monde, en présence de personnes fragiles, mais également le lavage des mains et l’aération régulière des locaux.

-la vaccination : la protection conférée par le vaccin baisse avec le temps. Or les niveaux de vaccination restent très insuffisants aujourd’hui. Il reste donc trois semaines de mobilisation totale pour assurer une protection maximale des plus fragiles pendant les fêtes de fin d’année.

Pour mémoire, qui est concerné par la campagne de rappel ?

-les personnes âgées de plus de 60 ans,

-les résidents d’EHPAD et d’unités de soins de longue durée (USLD),

-les personnes à risque de formes graves de la maladie (immunodéprimés, femmes enceintes…),

-les personnes vivant dans l’entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables,

-les professionnels des secteurs de la santé et du médico-social.

Où faire ce vaccin ?

Auprès de son professionnel de santé de proximité (médecin, pharmacien, infirmier, sage-femme…)

Depuis le début de l’épidémie de COVID-19, en Bourgogne-Franche-Comté, 7 036 personnes sont décédées dans les établissements de santé ; 2 533 personnes dans les établissements médico-sociaux.